

**ÉDUCATION****APERÇU**

Le travail conjoint de l'Assemblée des Premières Nations (APN) sur l'éducation est orienté par la résolution n° 16/2016, *Processus honorable d'élaboration de recommandations pour appuyer une réforme de l'éducation des Premières Nations*. Cinq équipes mixtes de travail ont été mises sur pied. Elles comprennent des représentants du ministère des Services aux Autochtones Canada (SAC) et de l'APN ainsi que des représentants des régions des Premières Nations. Janvier 2018 marque la fin de la première année de travail des équipes mixtes de travail. Ce travail est orienté par le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) et soutenu par le Conseil national indien de l'éducation (CNIE).

Le budget de 2016 a prévu 2,6 milliards de dollars, étalés sur cinq ans, pour améliorer l'éducation primaire et secondaire des enfants des Premières Nations, et 129,4 millions de dollars, étalés sur deux ans, pour soutenir l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Ces allocations ont abouti à l'élaboration conjointe d'une proposition de politique sur une nouvelle approche de financement de l'éducation des Premières Nations dans les réserves pour soutenir les élèves, les écoles et les communautés.

Mémoire au Cabinet sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année

Le ministère des Services aux Autochtones s'est présenté de nouveau devant le Cabinet avec de nouvelles options pour permettre aux Premières Nations d'obtenir les fonds alloués dans le budget de 2016. Les représentants régionaux des Premières Nations et l'APN se sont lancés dans un processus d'élaboration conjointe d'une nouvelle proposition de politique ayant pour but d'orienter le mémoire au Cabinet, c'est-à-dire garantir le *Contrôle par les Premières Nations de l'éducation des Premières Nations* et faire valoir une autorité et des processus régionaux. Les objectifs de la proposition de politique sur le financement de l'éducation des Premières Nations sont de débloquer les fonds prévus dans le budget fédéral de 2016, qui correspondent à l'engagement « Transformer l'éducation des Premières Nations » (réservés pour l'instant au financement des conseils scolaires), et de mettre en œuvre les mesures ci-dessous :

- Remplacer les programmes fédéraux de financement de l'éducation désuets, inéquitables et inadéquats (basés sur des propositions) de SAC par des approches en matière d'éducation et des modèles de financement régionaux assurant un financement suffisant, prévisible et durable.
- Soutenir les régions des Premières Nations dans l'élaboration de leur propre modèle de

financement de l'éducation, dont la méthode de calcul est basée sur le modèle de financement de l'éducation de la province et comprend des adaptations et des ajouts pour financer les besoins particuliers des élèves, des communautés et des écoles des Premières Nations.

Le 5 décembre 2017, les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 65/2017, *Nouvelle approche de financement provisoire de l'éducation des Premières Nations*. Le mémoire au Cabinet a été adopté le 28 février 2018 et la rédaction conjointe de la présentation au Conseil du Trésor est en cours. L'équipe de rédaction travaille actuellement aux modalités de l'éducation de la maternelle à la 12^e année.

Le budget fédéral de 2017 a prévu 90 millions de dollars supplémentaires, étalés sur deux ans, pour soutenir les étudiants du niveau postsecondaire et a demandé un examen collectif de tous les programmes fédéraux postsecondaires actuels avec les partenaires autochtones. En juillet 2017 les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 14/2017, *Examen fédéral de l'éducation postsecondaire*, dont l'objectif était la présentation d'un rapport ou d'une proposition aux Premières Nations.

Le processus de l'examen de l'éducation postsecondaire était dirigé par un facilitateur indépendant et réunissait 40 spécialistes de l'enseignement postsecondaire et des instituts d'enseignement supérieur des Premières Nations pour évaluer les programmes actuels et formuler des recommandations.

Des réunions sur l'examen de l'éducation postsecondaire ont eu lieu à Ottawa en novembre 2017, en janvier 2018 et en mars 2018. L'examen a généré un rapport contenant des recommandations qui ont été présentées aux Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle de l'APN en juillet 2018.

Les Chefs en assemblée ont adopté la résolution n° 29/2018, *Examen de l'éducation postsecondaire des Premières Nations : Rapport et recommandations*, qui endosse le *Rapport provisoire de l'Examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, 2018* et enjoint à l'APN, au CCE et au CNIE de collaborer avec SAC afin d'élaborer un processus conjoint honorable pour la création de modèles régionaux sur l'éducation postsecondaire.

COMPTE RENDU

Équipes mixtes de travail

1) Financement garanti par la loi – Cette équipe mixte analyse des options législatives et non législatives de financement de l'éducation en vue de trouver celle qui correspondrait le mieux aux principes financiers qui sous-tendent la vision de l'éducation des Premières Nations. L'équipe s'est réunie les 3 et 4 mai 2018. La réunion a été axée sur la

formule de financement provisoire à court terme et l'établissement d'une méthode de mise à jour annuelle des mécanismes de financement. L'équipe du financement garanti par la loi a commandé un rapport de consultation afin d'étudier divers mécanismes de financement et de déterminer ceux qui répondent le mieux aux besoins des Premières Nations.

2) Éducation postsecondaire (EPS) –

L'examen de l'EPS des Premières Nations a terminé la dernière étape du processus dicté par la résolution n° 14/2017. L'examen a évalué le soutien nécessaire aux étudiants des Premières Nations et aux instituts d'enseignement supérieur des Premières Nations. Le *Rapport provisoire de l'Examen de l'enseignement postsecondaire des Premières Nations, 2018*, comprenant les résultats de l'examen et ses recommandations a été présenté aux Chefs en assemblée à l'Assemblée générale annuelle de l'APN en juillet 2018. À l'issue de l'Assemblée générale annuelle de l'APN et à la suite de l'adoption de la résolution n° 29/2018 de l'APN, le Comité des Chefs sur l'éducation (CCE) de l'APN et Conseil national indien de l'éducation (CNIE) recommandent la voie à suivre en matière d'éducation postsecondaire pour les Premières Nations. Cette recommandation enjoint à l'APN de faciliter la rédaction conjointe d'une nouvelle politique relative à l'éducation postsecondaire des Premières Nations dont l'objectif global serait d'obtenir un financement et des soutiens adéquats pour les étudiants de niveau postsecondaire et les établissements postsecondaires des Premières Nations. En collaboration avec le CNIE et le CCE, l'APN réunira des experts et des leaders en éducation des Premières Nations afin de rédiger conjointement une proposition de politique fondée sur les recommandations issues d'un examen d'un an des programmes et des mesures de soutien actuels du gouvernement fédéral. Le CNIE collaborera avec le gouvernement fédéral afin de proposer une politique permettant l'élaboration par les Premières Nations de nouvelles approches de financement régionales ou

fondées sur des traités pour mieux soutenir les étudiants et les instituts d'enseignement supérieur des Premières Nations et combler l'écart de diplomation au niveau postsecondaire.

3) Éducation de la petite enfance –

L'équipe mixte de travail examine les différences régionales et les pratiques exemplaires concernant la mise en œuvre des maternelles 4 et 5 ans à plein temps dans les écoles des Premières Nations et détermine les exigences nécessaires pour soutenir et proposer des recommandations pour les programmes de la petite enfance pour les écoles et élèves des Premières Nations. L'équipe s'est réunie les 3 et 4 mai 2018. Les délégués ont examiné les modalités de fonctionnement de l'équipe de travail, établi les objectifs à court, à moyen et à long terme du plan de travail de 2018-2019, déterminé les lacunes de la recherche et proposé que l'on fasse plus de recherche pour l'élaboration de programmes appropriés au développement des enfants. Il est nécessaire de mettre l'accent sur les infrastructures, la formation et les activités pour permettre aux régions de mettre en œuvre les maternelles 4 et 5 ans à plein temps.

4) Infrastructure -

L'équipe mixte de travail s'est réunie pour la première fois les 3 et 4 mai 2018. Les modalités de fonctionnement seront élaborées davantage et envoyées par courriel aux membres de l'équipe. Divers enjeux ont été déterminés et incorporés au plan de travail de 2018-2019. Une première réunion avec SAC a eu lieu et le plan de travail sera mis en œuvre pendant l'exercice en cours.

5) **Besoins particuliers des communautés du Nord et des régions éloignées** - L'équipe mixte de travail s'est réunie les 3 et 4 mai 2018 et de nouveau les 8 et 9 août 2018. Elle continuera à développer son plan de travail et le chemin critique pour 2018-2019, notamment en donnant la priorité à la rédaction d'un document sur le

recrutement et le maintien en poste des enseignants dans les écoles des Premières Nations éloignées ainsi qu'à un examen et à un résumé des indicateurs d'éloignement.

PROCHAINES ÉTAPES

Le travail du Secteur de l'éducation de l'APN est bien avancé. Au cours des prochains mois, les activités suivantes seront entreprises directement ou soutenues par l'APN.

- **Septembre 2018** – La présentation au Conseil du Trésor sera soumise à l'approbation du Conseil du Trésor.
- **20 et 21 septembre 2018** – Réunion de l'équipe mixte de travail sur l'infrastructure.
- **1^{er} et 2 octobre 2018** – Réunions du groupe de travail sur l'EPS.
- **9 et 10 octobre 2018** – Réunions du groupe de travail sur l'EPS.

- **18 et 19 octobre 2018** – Réunions du groupe de travail sur l'EPS.
- **Novembre 2018** – Rétroaction régionale des Premières Nations sur la proposition de politique relative à l'EPS.
- **4 et 6 décembre 2018** – La proposition de politique relative à l'EPS est soumise aux Chefs au moyen d'une résolution présentée à l'Assemblée extraordinaire des Chefs de l'APN.

